

19.10.2017

ESCALADE

Composition de la commission mixte nationale

F.F.M.E. : Damien YOU (DTN adjoint) - François LEONARDON (CTN)

FF Sport U : Françoise DUCOEUR (Université Savoie Mont Blanc Grenoble) - Alban SAPORITI (UPMC) – Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)

1 - Date limite de retour de la liste complète des résultats et des demandes de qualification normales (quotas)

Le 23 mars 2018 à 10h

(CMN le 26 mars 2018)

2 - Date et lieu du championnat de France

Les 30-31 mai 2018

A Marseille

3 - Mode de sélection et quotas par académie

3.1 Les quotas par CRSU sont établis principalement en fonction des dynamiques académiques. Ceux-ci pourront être ajustés si la participation aux épreuves qualificatives est supérieure ou inférieure à l'année n-1.

Quotas (premier chiffre pour les jeunes gens, deuxième pour les jeunes filles) :

IDF : (10 /10) (Créteil, Paris, Versailles)

Nord Est : (11/11) Amiens 1/1, Lille 2/1, Reims 1/1, Besançon 2/2, Dijon 1/2, Nancy 3/3, Strasbourg 1/1

Centre Ouest : (7/7) Rouen 2/2, Caen 1/1, Rennes 2/2, Nantes 1/1, Orléans 1/1

Sud Est : (27/27) Clermont-F 1/1, Lyon 10/11, Grenoble 10/9, Nice 1/1, Aix-Marseille 4/4, Corse 1/1

Sud Ouest : (10/10) Poitiers 1/1, Limoges 1/1, Bordeaux 4/4, Toulouse 3/3, Montpellier 1/1

Dom Tom : 1/1

Organisateur CFU : 1/1

3.2 Pour prétendre à une qualification au championnat de France, les étudiants devront avoir participé à un championnat universitaire (académie, ligue ou conférence) ou épreuve fédérale FFME choisie comme support de l'épreuve universitaire à condition que les étudiants concernés soient licenciés FFME.

3.3 Le championnat qualificatif sera organisé sur au moins 2 des 3 spécialités (difficulté, vitesse ou bloc).

3.4 Chaque CRSU devra se déterminer sur le mode de qualification : académique, de ligue ou de conférence. Les résultats fournis par les CRSU, ligues ou conférences feront apparaître l'ensemble des classements (chaque épreuve et/ou combinés JF et JG) et non pas uniquement les seuls qualifiés. Ces classements ne devront pas faire apparaître d'ex-æquo notamment si cela entraîne un dépassement de quota. Les qualifications éventuelles (QEV) se feront obligatoirement dans l'ordre du classement (liste d'attente).

3.5 Seuls les athlètes (JG et JF) figurant dans les 10 meilleurs (classement seniors et juniors FFME au 31 août de la saison passée) en difficulté et en blocs pourront être qualifiés hors quotas, avec un maximum de 5 jeunes gens et 5 jeunes filles par académie. S'agissant de la vitesse, seuls

les seniors seront concernés. Cette qualification ne sera effective que sous réserve de faire une demande de qualification exceptionnelle avant la date de retour des résultats

3.6 Les demandes de qualification exceptionnelle seront traitées au cas par cas par la CMN.

4 - Formule sportive

4-1 Organisation

Le championnat se déroulera sur 2 journées (ou 3 avec début des compétitions en soirée le 1^{er} jour) sous la forme d'un combiné de 3 épreuves : une de difficulté, une de vitesse et une de bloc. La participation est obligatoire sur les 3 épreuves.

Epreuve de difficulté : composée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

Epreuve de vitesse : composée d'une séquence de reconnaissance, d'une phase qualificative et d'une phase finale comportant ¼ de finale, ½ finale et petite et grande finale.

Epreuve de blocs composée d'une phase qualificative sous forme d'un contest et d'une phase finale. Un contest à essais limités peut être proposé.

4-2 Mode de classement

Epreuve de difficulté

La phase de qualification s'effectue en formule « flash » sur plusieurs voies par catégorie : chaque compétiteur aura à réaliser **au moins 3*** voies avec 6mn d'escalade puis 18mn de récupération entre les voies. (* si possible 4 voies au lieu de 3 pour permettre de grimper davantage). Prévoir une progression en difficultés de ce type : **6A, 6B+, 7A, 7C (JF)** et **6A, 6C, 7B, 8A (JG)**.

La phase finale à 8 compétiteurs s'effectue sur une voie « à vue » avec 6mn d'escalade (prévoir un lieu d'isolement avec possibilités d'échauffement et accès aux toilettes).

Il est nécessaire de disposer de moyens d'enregistrement vidéo pour valider la performance réalisée (tenue de la dernière prise saisie).

Classement qualifications : prise en compte du nombre de voies sorties et de la hauteur atteinte dans chaque voie.

Classement phase finale : les 8 compétiteurs qualifiés sont classés selon la hauteur atteinte par ordre décroissant. Si deux ou plusieurs grimpeurs ont atteint la même prise, on prend en compte la différenciation entre prises contrôlées et utilisées. Pour tous les cas d'égalité, les grimpeurs seront départagés au temps. En cas d'égalité, on appliquera une rétro-procédure sur le classement de la phase qualificative. Si l'égalité persiste, les grimpeurs seront départagés au temps.

Epreuve de vitesse

La phase qualificative se déroule sur 2 tentatives (voies identiques ou différentes) :

- Soit chaque compétiteur effectue 2 fois la voie et le meilleur des 2 temps est retenu,
- Soit il (elle) fait une tentative dans chaque voie et on utilise la somme des temps effectués pour la qualification.

Classement phase qualificative : classement de tous les compétiteurs dans l'ordre croissant des temps (le meilleur temps si voies identiques, l'addition des temps si voies différentes). Si le compétiteur chute lors d'une tentative, il est classé à la dernière place. Les 8 premiers sont qualifiés. En cas d'ex aequo en phase de qualification, ils seront départagés en effectuant un duel.

La phase finale se déroule en duels sur 2 voies identiques ou différentes et comprend quart de finale, demi-finale, petite finale et grande finale.

Dans le cas de 2 voies identiques, prévoir une phase finale à élimination directe en duel.

Dans le cas de 2 voies différentes, prévoir de les organiser sous forme d'élimination directe en duel avec une tentative dans les deux voies (somme des temps réalisés).

Le meilleur temps cumulé des deux voies détermine le vainqueur. Si les grimpeurs sont ex æquo dans la manche, on qualifie le grimpeur ayant réalisé le meilleur temps lors du tour qualificatif précédent phase qualificative incluse.

Si un compétiteur chute avant la fin de la voie, il perd la manche et l'autre est déclaré vainqueur. Si les deux compétiteurs chutent, ils recommencent la manche. S'ils perdent leur duel de nouveau sur une chute, ils sont classés 8^{ème} en quart de finale.

Le tour final est divisé en une grande finale pour le classement de la première et deuxième place et une petite finale pour le classement de la troisième et quatrième place.

En phase finale, le classement des compétiteurs battus **en quart de finale** (place de 5 à 8) est déterminé en fonction du temps réalisé (somme des temps des deux voies) dans ce quart de finale. S'il y a des ex-æquo ils sont départagés sur les temps réalisés lors du tour de qualification.

Epreuve de blocs

En fonction des équipements disponibles, 2 sortes de contest pourront être organisés :

- Soit un contest à essais illimités où les compétiteurs ont la possibilité de tenter au moins 20 blocs, chaque bloc valant 1000 points divisés par le nombre de réalisations.
- Soit, à défaut, un contest à essais limités (avec prises bonus) où les compétiteurs ont la possibilité de tenter en 12 blocs avec un nombre d'essais limités à 5 par bloc.

Cas du contest « à 20 blocs » (minimum)

Phase de qualification : au moins 20 blocs seront proposés aux compétiteurs. Certains blocs peuvent être utilisés pour les hommes et les femmes. Si les blocs sont en nombre insuffisant, il est possible de les compléter avec des blocs courts, suspendus ou traversées ouverts en bas de mur. Prévoir 2h30 par catégorie (durée qui pourra être modifiée par décision du Président du jury selon le nombre de compétiteurs à la clôture des inscriptions). L'échelle de difficulté des blocs est affichée clairement au pied de chaque passage. Dans le cas du contest à essais illimités, les ex-æquo pourront être départagés aux nombres d'essais ou par des prises de zone dans certains blocs.

Cas du contest « à essais limités »

Un contest à essais limités pourra être proposé pour les épreuves qualificatives. Le temps imparti pour leurs réalisations sera déterminé en fonction de l'effectif des compétiteurs avec un minimum d'1h30 (ex. : si 60 qualifiés prévoir 3 groupes de 20 / idem pour les JF). Bien entendu, leur réalisation pourra également être proposée en continu (ex. : 60 qualifié(e)s sur 3 heures).

Rappel règlement FFME pour ce type de contest : les compétiteurs ont la possibilité de tenter 12 blocs avec un nombre d'essais limités à 5 par bloc. La difficulté des blocs est la suivante: 2 blocs de niveau facile, 5 blocs de niveau moyen et 5 blocs de niveau difficile. L'échelle de difficulté des blocs est affichée clairement au pied de chaque passage. Le Président du jury annonce et affiche le temps alloué pour le contest avant le départ du tour. Le temps alloué pour la qualification pour chaque catégorie est fixé à 1h30 minimum et pourra être augmentée par décision du Président du jury selon le nombre de compétiteurs à la clôture des inscriptions.

Au cas où cette éventualité devait être choisie par l'organisateur ou la CMN par impossibilité d'opter pour l'autre contest ou parce que cela correspond au format proposé à l'international (EUSA ou FISU), les CRSU et AS seraient informés du système de classement correspondant.

Phase finale

Les compétiteurs tentent de réaliser 3 ou 4 blocs « à vue » imposés dans un ordre prédéfini et après une observation collective.

Chaque compétiteur a successivement 4 minutes de temps d'escalade pour tenter les blocs.

Tous les compétiteurs effectuent leurs tentatives chacun leur tour pendant leur temps d'escalade dans le même bloc avant de passer au bloc suivant.

La fin du temps d'escalade est annoncée par un signal sonore suffisamment fort pour être parfaitement audible par les concurrents. A ce signal les concurrents ne peuvent pas débiter une nouvelle tentative. La dernière minute du temps d'escalade est annoncée par le juge de bloc.

Après leur temps d'escalade, les grimpeurs vont en zone de transit délimitée d'où ils ne peuvent pas voir les blocs suivants.

Si un compétiteur réussit le bloc avant la fin du temps imparti, le compétiteur suivant rejoint à son tour immédiatement ce bloc, ou le bloc suivant s'il est le premier dans l'ordre de passage, à la demande du jury du bloc.

Les compétiteurs sont classés selon le nombre de blocs réussis par ordre décroissant puis le nombre des essais effectués pour réussir les blocs par ordre croissant puis le nombre de prises bonus tenues en ordre décroissant et enfin la somme des essais effectués pour tenir les prises bonus par ordre croissant. En cas d'égalité au classement final, on appliquera une rétro-procédure sur le classement de la phase qualificative.

4-3 Quotas entre chaque tour

En cas d'ex-æquo, il sera retenu pour la phase suivante, le plus grand quota.

Pour les épreuves de difficulté et de vitesse, les 8 meilleurs grimpeurs/euses des phases qualificatives sont qualifiés/ées en finale.

Pour épreuves de blocs, les 6 meilleurs grimpeurs/euses des phases qualificatives sont qualifiés/ées en finale.

4-4 Classements et classement général

Un classement sera établi pour chacune des spécialités (difficulté, blocs et vitesse) en JF et JG à la condition d'avoir participé aux 3 épreuves. En cas d'égalité au classement individuel, le départage se fera sur la prise en compte de la valeur moyenne des places. Des titres de champion(ne)s de France seront attribués dans chaque discipline et dans le combiné. Les seconds et troisièmes recevront les médailles correspondantes.

Le classement du Combiné individuel (féminin, masculin) sera réalisé par addition des places obtenues pour chacune des épreuves. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs concurrents, on privilégiera la meilleure place obtenue dans l'une des épreuves. Si l'égalité persiste, les grimpeurs restent ex-æquo. Des combinés Bloc-Vitesse et Difficulté-Vitesse JF et JG pourront être envisagés si les formats internationaux vont dans ce sens.

Les champion(ne)s de France universitaires de difficulté et de blocs seront directement qualifiés pour la phase finale des championnats de France sénior correspondants (à la condition qu'ils soient licenciés FFME). Pour les licenciés FFME, le CFU Escalade pourra être pris en compte dans le classement FFME. Ces mesures ne s'appliquent pas à la vitesse. Compte tenu de l'évolution de la formule de compétition proposée, l'Arbitre national en charge de la supervision du CFU devra préciser avant la compétition aux grimpeurs/euses les modalités de qualification aux championnats de France FFME.

Classement par équipe mixte

Il ne fait pas l'objet d'une épreuve spécifique. Il sera réalisé par addition des places obtenues au combiné des disciplines prévues au programme (ou, au pire, à l'épreuve individuelle si une seule est organisée) par la meilleure fille et le meilleur garçon de la même AS. En cas d'égalité, on privilégiera la meilleure place obtenue (ex. 1+3 et 2+2 sont à égalité, 1+3 sera mieux classée). En cas d'égalité complète (ex. 3+5 et 5+3), les équipes restent ex-æquo.

5 – Formation

Formation CUA3 : En plus des juges de voies étudiants formés par l'organisateur, il pourra être demandé à chaque AS ou CR Sport U participant de fournir un ou plusieurs juges de voie diplômés FF Sport U (CUA2 ou CUA3) (prise en charge de la restauration par le CR Sport U organisateur ; hébergement et transport à la charge du CR Sport U d'origine).

6 - Règlement sportif

C'est le règlement du championnat de France universitaire exposé ci-dessus qui s'appliquera et celui de la FFME pour tous les cas non prévus dans le présent règlement.

Aucun compétiteur ne sera autorisé à prendre part aux épreuves sans une tenue sportive conforme aux exigences du règlement intérieur (chausson d'escalade, pantalon ou short + tee-shirt de l'AS ou débardeur).

7 - Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

8 – International :

FISU : Le championnat du monde universitaire se déroulera à Bratislava (Slovaquie) du 20 au 23 juin 2018.

Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'équipe de France universitaire. Ces modalités de sélection restent à définir avec la FFME. Celles-ci seront diffusées et mises en ligne dès que possible.